

« Les marchés du travail inclusifs: de la théorie à la pratique... : approche intersectorielle belge de l'accord cadre européen, actions menées et en cours »

FGTB

Ensemble, on est plus forts

C.N.T. 22.10.2010

Valérie Jadoul

L'accord-cadre: quelques mots....

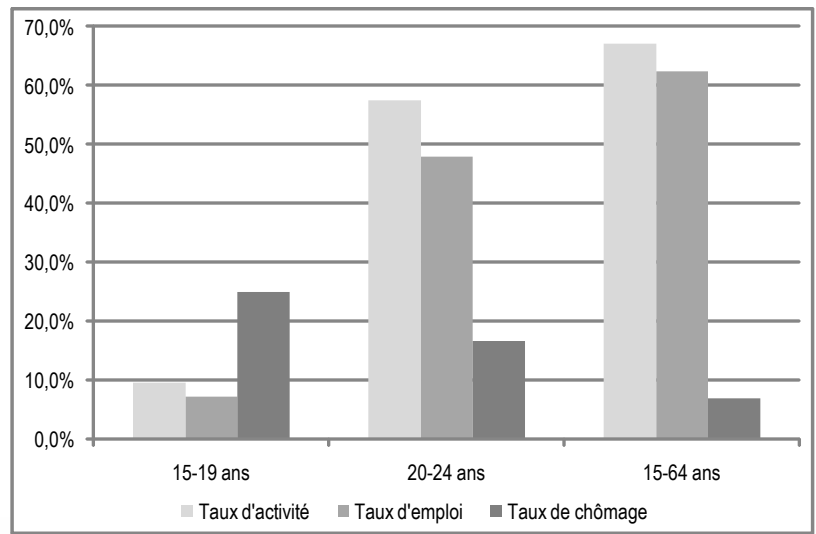
- Mise en avant des facteurs objectifs freinant l'inclusion
- Volonté de couvrir à la fois
 - ceux qui sont exclus du « marché du travail »
 - accès
 - ceux qui y participent mais qui sont « à risque »:
 - perte d'emploi => anticipation/gestion proactive
 - opportunité de progresser socialement dans l'emploi => transitions
- Approche syndicale
 - = refus d'entrer dans le débat classique d'opposition « insiders/outsideurs »
 - recherche de la qualité dans l'emploi

Travail inclusif

Plus value en Belgique....

Graphique 6 : Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage des 15-19 ans, 20-24 ans et 15-64 ans en Belgique (EFT 2008)

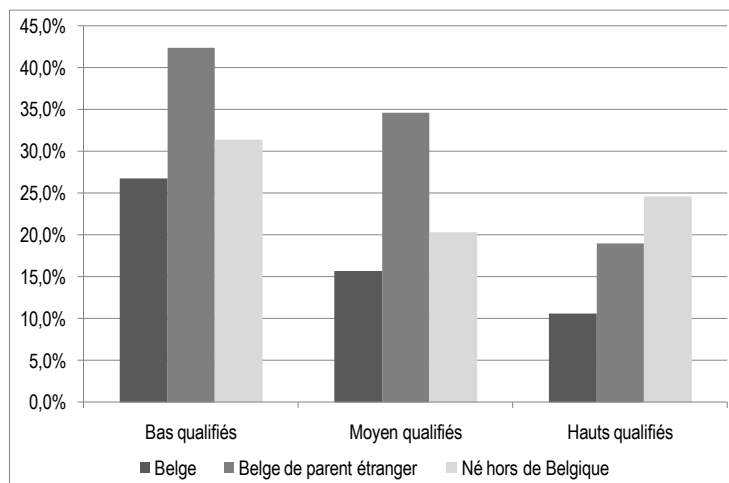
Source : EFT (2008) cité dans avis du CNT/CCE du 7.10.09



Plus value en Belgique....

Graphique 8 : Taux de chômage des jeunes ventilé par niveau de qualification et d'origine (EFT 2007)

Source : EFT 2007 – cité dans avis CNT/CCE du 07.10.09



Plus value en Belgique....

- Temps partiel: Boom: 2008 = 24,4% : essentiellement féminin, dans des secteurs dominés par cette forme d'organisation du travail => progression, transitions?
- Intérim ad vitam => progression, transitions?

Plus value de l'accord-cadre en Belgique....

- **Accès à l'emploi**
 - **Mettre au point:**
 - des méthodes spécifiques et efficaces de recrutement
 - des outils pour promouvoir la « diversité » de la main d'œuvre (CV anonymes, ...)
 - des politiques d'accueil dans l'entreprise
 - des conditions de travail adaptées pour l'accueil et l'encadrement des nouveaux entrants dans l'entreprise
 - des actions pour améliorer et/ou restaurer l'image d'un secteur ou de fonctions dans tous leurs aspects (= qualité de l'emploi)
- **Dans l'emploi**
 - introduire des plans individuels de développement des compétences => formations via...
 - Définitions et encadrement collectif = dialogue social fédéral, sectoriel, en entreprise

Mis en œuvre de l'accord-cadre en Belgique....

- **Saisine du Conseil National du Travail en octobre 2010**
 - => nouvelles mesures
- **Certaines mesures existantes « rentrent » dans l'accord-cadre MAIS nécessitent d'être ré-examinées à la lumière et à l'occasion de la transposition de l'accord**

Mis en œuvre de l'accord-cadre en Belgique: mesures existantes....

Hors emploi: cotisations et conventions sectorielles « groupes à risque » de 0.10% de la masse salariale, CCT nr 22 « accueil et adaptation dans l'entreprise », CCT 38 « Recrutement et sélection des travailleurs », systèmes de validation des compétences, mesures « emploi des jeunes », réductions de charges patronales, accompagnement et formation des demandeurs d'emploi...

Dans l'emploi: droit au congé-éducation payé, obligation de formation à concurrence de 1.9% de la masse salariale avec mécanisme de sanction, CCT nr 35 (temps partiel), CCT 36 et 58 (travail intérimaire), CCT nr 46 (nuit/équipe) Fonds de l'expérience professionnelle et recommandation nr 20 (passage à un travail plus léger) , CCT 77 et ss crédit-temps, congé parental, CCT 82 reclassement professionnel, CCT 95 égalité de traitement dans toutes les phases de la relation de travail, CCT 72 stress, CCT 99 rémunération travailleurs handicapés, limitation des CDD successifs (Loi 78)...

Mis en œuvre de l'accord-cadre en Belgique: mesures existantes: commentaires....

Hors emploi:

- effectivité des mesures existantes; notamment au niveau de la sélection/non-discrimination
 - => évaluation et amélioration
- quid de la qualité de l'accompagnement, quid de l'offre de formation (files d'attente)...
- formation en alternance: amélioration du socle fédéral (travaux en cours au CNT)
- quid de la qualité de l'emploi?

Dans l'emploi:

- droit au congé-éducation payé: accès aux temps-partiel et travailleurs précarisés?
- obligation de formation à concurrence de 1.9% de la masse salariale avec mécanisme de sanction: 1.04% en 2008 (efforts formels de formation); analyse en cours montre que les secteurs n'atteignent pas le 1.9% (sanctions): accès?
- quid de la gestion prévisionnelle de âges en entreprises? Anticipation/ développement des compétences
- CCT nr 35 (temps partiel), CCT 36 et 58 (travail intérimaire), CCT nr 46 (nuit/équipe), Fonds de l'expérience professionnelle: recommandation nr 20 (passage à un travail plus léger
 - => évaluation ...?
- quid de la gestion anticipative/responsabilité des entreprises % risques sociaux?